

LV

conditions générales

POUR LE PRATICIEN

L'acte médical est désigné par l'une des mentions suivantes

- = Consultation au Cabinet du médecin omnipraticien
- = Consultation au Cabinet par le médecin spécialiste ou qualifié (autre que le médecin neuro-psychiatre)
- = Consultation au Cabinet par le neuro-psychiatre
- = Visite de jour au domicile du malade par le médecin
- = Visite de nuit au domicile du malade par le médecin
- = Visite du dimanche par le médecin au domicile du malade
- = Visite de jour au domicile du malade par un spécialiste qualifié
- = Acte de pratique médicale courante et de petite chirurgie
- = Actes de chirurgie et de spécialités

POUR L'ADHERENT

La mutuelle ne participe aux frais résultant de certains actes que, si après avis du contrôle médical, elle a préalablement accepté de les prendre en charge.

Pour les actes soumis à cette formalité, le malade est tenu, avant l'exécution de ces actes d'adresser au service de la mutuelle une demande d'entente préalable remplie et signée par son médecin traitant.

Ce bulletin doit mentionner les raisons pour lesquelles l'application de tel acte ou tel traitement est proposé pour permettre au médecin contrôleur de donner son accord ou de présenter ses observations.

Le bulletin d'entente préalable peut être demandé auprès du service Mutuelle. Il sera remis sous pli confidentiel au médecin contrôleur dûment rempli par le médecin traitant.

LES ACTES SOUMIS A ACCORD PREALABLE

'HOSPITALISATION EN CLINIQUE

'HOSPITALISATION EN HOPITAL

'HOSPITALISATION EN SANATORIUM OU REVENTORIUM

1JOUR EN MAISON DE REPOS

LES ACTES EFFECTUÉS EN SERIE, il s'agit

actes répétés en plusieurs séances ou actes
obus comportant un ou plusieurs actes échelonnés
ans le temps.

- LES INTERVENTIONS CHIRURGICALES
- L'ORTHOPÉDIE
- LA REEDUCATION
- LES ACCOUCHEMENTS
- LES CURES THERMALES
- LA CIRCONCISION
- LE TRANSPORT EN AMBULANCE.

EN CAS D'URGENCE

Les actes d'urgence échappant à la procédure d'entente préalable, l'intéressé doit se présenter dans les 24 heures le service Mutuelle qui donnera ou non son accord

Cette feuille complétée par le praticien, à l'occasion de chaque visite ou l'exécution de chaque ordonnance médicale ne doit être utilisée que pour un seul malade



MUPRAS

Mutuelle de Prevoyance et d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

AEROPORT CASA ANFA
CASABLANCA
TEL : 91.26.46/2648/2649/2857/2883
FAX : 91.26.52
TELEX : 3998 MUT
E-mail: mupras@RoyalAirMaroc.co.ma

FEUILLE DE SOINS N° 065.786

A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Nom & Prénom : Chedad Zohra

Matricule : 0097402 Fonction : 066838 Kol Poste :

Adresse :

Tél. : Signature Adhérent :

A REMPLIR PAR LE MEDECIN TRAITANT

Nom & Prénom du patient : CH ADDAD ZOHRA EP. FILALI Age : 21

Lien de Parenté avec l'adhérent : Adhérent Conjoint Enfant

Date de la première visite du médecin : 23/05/2019

Nature de la maladie : Ambystoma

S'il s'agit d'un accident : Causes et circonstances : 25/05/2019

A CASAI, le 24/05/19

Durée d'utilisation 3 mois

Dr. MRAD DALI Ahmed Imad
Signature d'accord du médecin
Ophthalmologist
223158 Casablanca
Boulevard de

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des actes	Natures des actes	Nombre et coefficient	Montant détaillé des honoraires	Cachet de signature du médecin attestant le paiement des actes
24/05/19	c, cephs		250 dh	Dr. MRAD DAI ATT Ophtalmologue Imme. Littoral, 1er étage Boulevard Riad, Casablanca, Maroc Tél. : 35-22 31 58 20, 35-22 31 19 42
24/05/19	K 10		200 dh	Dr. MRAD DAI ATT Ophtalmologue Liberté Boulevard Casablanca, Maroc Tél. : 35-22 31 58 20, 35-22 31 19 42

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la facture.
<i>OPHÉLIE SAYOUTI</i> Optique Optique Opticien Opticien <i>M. Sayouti</i>	24/05/19	TTC 130,-
<i>OPHÉLIE SAYOUTI</i> Optique Optique Opticien Opticien <i>M. Sayouti</i>	25/06/19	1000,00 dh

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des coefficients	Montant des honoraires
DOUDA 72			

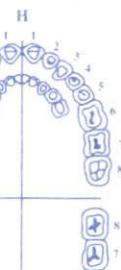
AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du praticien	Dates des soins	Nombre				Montant détailé des honoraires
		AM	PC	IM	IV	

SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des soins.

Important : Veuillez joindre les Radiographies en cas de prothèses ou de traitement cancéreux ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES		Dents traitées	Nature des Soins	Coefficient
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANT DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESSES DENTAIRES		DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE		
		H 25533412 00000000 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553	CŒFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANT DES SOINS
				DATE DU DEVIS
		(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		DATE DE

CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Maladies et Chirurgie des yeux - phacoémulsification à ultrasons

Exploration de la vision Angiographie rétinienne - OCT - Laser

Traitement REFRACTIVE : Lasik - Chirurgie forte myopie - Lentilles

Dr. Mrad Dali Ahmed I.

OPHTALMOLOGISTE

Casablanca 24/05/2019

الدكتور مراد الدالي أحمد عمار

Spécialiste Diplômé de la faculté
de Médecine de Paris

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون
خريج كلية الطب بباريس

Madame CHADDAD ZOHRA EP. FILALI

VISION DE LOIN ANTIREFLET MULTICOUCHES

Oeil Droit : +1,50 (-0,25) à 50°

Oeil Gauche : +2,00 (-0,25) à 90°

VISION DE PRES

Oeil Droit : +4,25 (-0,25) à 50°

Oeil Gauche : +4,75 (-0,25) à 90°

+ Deux montures séparées

OPTIQUE
OUMNI Mounaim
icien - Optométriste
1. Zerktouni - OUJDA
06 36 68 68 12

Dr. MRAD DALI Ahmed Imad
Ophtalmologiste
Imm. Liberté Boulevard de la Résistance
Ben Jdia - Tel: 05 22 31 58 20 / 05 22 31 19 42
Casablanca -

MOUMNI Mounaïm

OPTIQUE



OPTICIEN
OPTOMETRISTE
Diplômé de l'IORT à BRUXELLES
16, Boulevard Zerkouni
Tél. : 05 36 68 86 12 - OUJDA

Autorisation Ministérielle
N° 2238 du 24 Février 1987
Patente n° : 10100013 - R.C. : 22272
CNSS n° affiliation : 1304485 12.96
I.F. : 10100120 - INPE : 085002707
ICE : 001830033000036

مومني منعم

نظار اتي
أوبتومترست

خريج من مركز العلوم البصرية ببروكسيل
16، شارع الورقطوني

الهاتف : 05 36 68 86 12 - وجدة

رخصة وزارية
رقم 2238 - بتاريخ 24-2-87

FACTURE / 20

B

N° 000620

Oujda, le 25/06/019

M. chaddad Zohra EP. Filali Doit

Nomenclature	DESIGNATION	P. U.	MONTANT
2v	Progressif OBG antieffet	500,00	1000,00
TOTAL			1000,00

Arrêté à la somme de Dalle de

OPTIQUE
MOUMNI Mounaim
Timbre fiscaux
Opticien Optométriste
Signature
16, Bd. Zerkouni - OUJDA
Tél. : 05 36 68 86 12

HyFresh
های فریش

Exp: 04/20
Fab: 03/09
Lot:

Ophthalmics

های فریش

HyFresh®

2 ml (0.06 fl.
Hyaluronate de Sodium

كل 1 مل يحتوي على:
هيلورونات الصوديوم..... 2 مل.
سواتنال (التدل)..... 1 مل.
لاستعمال الأذريج فقط (قطفي العين).
يحفظ في درجة حرارة من 15-25°C.
يحفظ بعيداً عن متناول الأطفال.
يحتفظ بعد 30 يوماً من فتح الفتحة.
اقرأ المنشورة الداخلية.

(انتاج:
شركة صنع جمجم للأدوية،
جدة، المملكة العربية السعودية.)

يوزع من طرف:

Lubrifiant Oculaire
Collyre en solution stérile

Ophthalmics

HyFresh®

Chaque 1 ml contient :
Hyaluronate de Sodium..... 2 mg.
Excipients q.s.p..... 1 mL.
Pour usage oculaire.
Conserver à 15 - 25°C.
Ne pas laisser à la portée des enfants.
Jeter 30 jours après ouverture.
Lire attentivement la notice jointe.

Un produit fabriqué par
Jamjoom Pharmaceuticals Co.,
Jeddah, Arabie Saoudite

Distribué par :

های فریش
2 مللي اسبراد جمجم

مرطب للعين

قطرات للعين - محلول معقم

جمجم فارما
Jamjoom Pharma

مل 10

PPC : 130DH00

12500962-01